



CONTRÔLE BASÉ SUR LES TECHNOLOGIES

Face à l'accroissement du volume des opérations commerciales entre le Maroc et ses partenaires, et afin de prévenir et lutter contre les différents courants de fraude, la Douane a poursuivi en 2019 le développement de ses mécanismes de contrôle intelligent, en se dotant d'instruments technologiques à la hauteur du volume et du rythme des échanges et en renforçant ses capacités d'analyse et de traitement des données.

MISE EN PLACE DU TÉLÉ CONTRÔLE

La dématérialisation du processus de dédouanement induit un nouveau défi en matière de contrôle des opérations commerciales. En effet, à part la vérification physique des marchandises, toutes les actions de contrôle sont basées désormais sur des documents électroniques que les inspecteurs et les agents douaniers sont amenés à vérifier sans contact physique avec les déclarants. D'où la naissance du concept de «télé contrôle» qui trouve toute sa signification avec les DUM admises pour conformes (ne nécessitant pas de vérification physique).



Par ailleurs, un Poste de Supervision Opérationnel a été installé au niveau de la Direction Générale. Il assure un suivi 24h/24 et 7j/7 à travers le visionnage des caméras situées dans les zones sensibles ou à risque de fraude. Dotés d'équipements à la pointe de la technologie, les superviseurs travaillant dans ce poste interviennent à distance pour orienter les responsables locaux vers les actions à même de permettre l'interception des fraudeurs, mais aussi de sécuriser et fluidifier le passage des personnes, des marchandises et des moyens de transport.

EXPLOITER LES DONNÉES AFIN DE DÉCELER TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE

Poursuivant son action d'exploitation et d'analyse au quotidien des données issues du système d'information douanier et des bases de données des partenaires, la cellule nationale de ciblage multiplie les efforts pour identifier et cibler les flux suspects.

Ainsi, durant l'année 2019, l'intervention de cette cellule a concerné plusieurs secteurs d'activité dont le secteur pharmaceutique, la pêche maritime, le textile et habillement, le secteur agricole, les véhicules automobiles, les carburants et l'agroalimentaire.

Plusieurs cas de fraude commerciale ont été appréhendés, notamment les fausses déclarations d'espèce, d'origine ou de valeur, ainsi que certains abus de régimes économiques en douane ou de bénéfices indus des avantages consentis par les régimes de franchise.

ANALYSER LES DONNÉES POUR RENFORCER LE CONTRÔLE A POSTERIORI

L'ADII œuvre constamment à concilier entre facilitation et contrôle en fluidifiant le passage dans les enceintes douanières et en privilégiant le contrôle a posteriori. Ce dernier consiste à cibler les secteurs présentant des risques de fraude, et ce en s'appuyant sur l'analyse et le traitement des données.

En 2019, 800 missions de contrôle a posteriori ont été réalisées et ont permis d'identifier un potentiel de droits et taxes compromis d'environ 430 MDH. Dans ce cadre, le contrôle se rapportant à la réglementation de changes a abouti à un montant infractionnel global de 325,4 MDH.



Cette année a connu également la mise en œuvre du plan national de contrôle, impliquant tous les services régionaux chargés des enquêtes, et ciblant deux secteurs d'activité.

Par ailleurs, une application dénommée « Gestion des Enquêtes » a été déployée au niveau du système BADR. Elle permet de centraliser toutes les données se rapportant aux missions d'enquête et aux opérations de contrôle a posteriori, depuis leur initiation jusqu'à leur clôture.

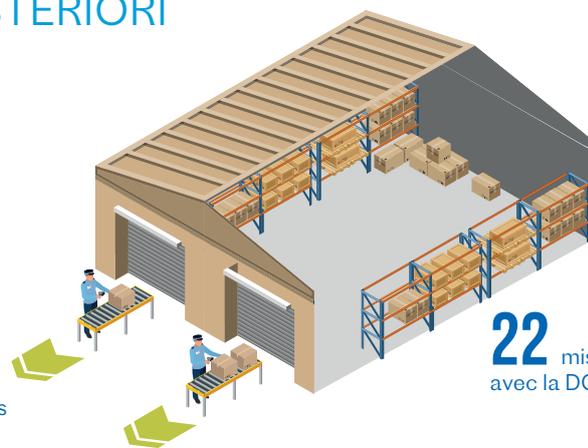
CONTRÔLE A POSTERIORI



430 MDH
de droits et taxes compris



325.4 MDH
au titre du contrôle de change



800 missions

22 missions de contrôles conjoints
avec la DCI

UTILISER LA TECHNOLOGIE POUR LUTTER CONTRE LA SOUS-FACTURATION

La lutte contre la sous-facturation s'inscrit dans l'action de la douane visant à soutenir l'activité économique et à combattre la concurrence déloyale, à travers une démarche axée sur l'anticipation et la prévention.

Pour traquer cette fraude, l'ADII exploite des indicateurs d'appréciation, permettant de détecter automatiquement les cas de minoration de prix. Ces indicateurs sont enrichis et actualisés régulièrement,

en concertation avec les associations professionnelles et les opérateurs de différents secteurs économiques. Ainsi, 345 indicateurs ont été actualisés en 2019 et 309 nouveaux ont été mis en place.

L'utilisation des données, conjuguée à la vigilance des douaniers, a permis de redresser l'équivalent de 10,7 MMDH de valeur, générant 2,9 MMDH de recettes additionnelles.

APPRÉHENDER LA FRAUDE PAR L'ÉCHANGE INFORMATISÉ DES DONNÉES

L'ADII veille à la création de mécanismes de coordination et d'échange de renseignements avec les autres organismes chargés de la lutte contre la fraude. Cette coopération vise notamment à accroître l'efficacité des contrôles conjoints et à améliorer le recouvrement des recettes de l'Etat.

En 2019, les échanges informatisés des données avec la Direction Générale des Impôts ont abouti à la réalisation de plus de 196 affaires qui se sont soldées par le recouvrement de 155 MDH contre 128 MDH en 2018.

GÉRER LES RISQUES LIÉS AUX VOYAGEURS GRÂCE AU CIBLAGE

L'Administration cible les voyageurs à contrôler sur la base d'une analyse préalable des données. En 2019, 29 millions de voyageurs ont traversé les différents points frontaliers contre 33,1 millions en 2018. Les

contrôles effectués ont généré 11 421 affaires contentieuses ayant permis de collecter 135,8 MDH de droits et taxes et 56,9 MDH d'amendes.



UTILISER LES SCANNERS POUR PLUS DE FLUIDITÉ

L'ADII recourt de plus en plus aux contrôles non intrusifs (scanners).

Les 31 scanners de bagages et les 20 autres dédiés au contrôle des ensembles routiers, des conteneurs et des véhicules permettent à la douane de fluidifier le passage en douane et de réduire le temps global de contrôle.

Pour en assurer une utilisation optimale, 537 douaniers affectés aux postes de contrôle par scanner ont bénéficié en 2019 de 52 sessions de formation.

